

Produit : **Herbicide Fortress**

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

**Fabricant :** Gowan Company  
C. P. 5569  
Yuma (Arizona) 85366-5569  
(928) 783-8844

**Numéro de téléphone d'urgence :** (928) 783-3803

**Pour de l'aide 24 heures par jour en cas d'urgence (déversement, fuite, incendie ou exposition), appeler CHEMTREC® :**  
aux États-Unis : (800) 424-9300  
à l'extérieur des États-Unis : (703) 527-3887

**En cas d'urgence médicale :** (888) 478-0798

**Produit :** Herbicide Fortress  
**Mot indicateur :** ATTENTION  
**N° d'homologation LPA :** 19521  
**Matière active :** Triallate (10 %)  
**Matière active :** Trifluraline (4 %)  
**N° de CAS :** 2303-17-5  
**N° de CAS :** 1582-09-8  
**Classe chimique :** Thiocarbamate

**2. IDENTIFICATION DES RISQUES**

**Propriétés physiques**

**Aspect :** Granules jaunes à oranges  
**Odeur :** Légère odeur

**Principales voies d'exposition**

Contact avec la peau, contact avec les yeux et inhalation.

**3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

MATIÈRE ACTIVE	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉRIGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Triallate (10 %)	S/O	S/O	S/O	S/O
Trifluraline (3 %)	S/O	S/O	S/O	CIRC : Groupe 3*
Argile (84 %) N° de CAS 1302-87-0	15 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	S/O	CIRC : Groupe 1**
Quartz (2 %) N° de CAS 14808-60-7	30 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales) 10 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	S/O	S/O

## 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En tenant les paupières ouvertes, rincer les yeux lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• S'il y a lieu, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer les yeux.</li><li>• Recourir à un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>
<b>Contact avec la peau et les vêtements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Retirer les vêtements contaminés.</li><li>• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• Recourir à un médecin ou appeler un centre antipoison pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>

Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoison ou un médecin, ou lorsqu'on veut se faire soigner.

**POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT,  
APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : (888) 478-0798**

## 5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair (méthode d'essai) :** Sans objet

### Techniques de lutte contre l'incendie

Les pompiers et les autres personnes exposées aux vapeurs, au brouillard de pulvérisation, aux poussières ou aux produits de combustion doivent porter des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être décontaminé à fond après l'utilisation. Le ruissellement de l'eau peut causer des dommages à l'environnement. Si l'eau est utilisée pour lutter contre l'incendie, l'endiguer puis récupérer le ruissellement.

### Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fluorure d'hydrogène (HF), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>).

### Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Même lorsqu'elle est emballée et manipulée normalement, cette matière peut contenir suffisamment de particules fines pour former un mélange explosif si elle est dispersée dans une quantité suffisante d'air.

## 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

### En cas de déversement ou de fuite

Garder à l'écart les personnes non préposées au nettoyage du déversement et isoler la zone de déversement. Porter un équipement de protection individuelle convenable tel qu'indiqué à la rubrique EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE (section 8). Balayer le déversement, le ramasser à la pelle ou au moyen d'un aspirateur, puis l'éliminer. Rincer à grande eau les résidus dans la zone de déversement. Endiguer les déversements importants et transférer la matière dans des contenants convenables en vue de leur récupération ou élimination. Absorber le reste de la matière ou les déversements de moindre importance au moyen d'une matière inerte puis les placer dans un contenant pour les déchets chimiques. Rincer à grande eau les résidus dans la zone de déversement. Se reporter à la section 13 pour des renseignements sur l'élimination et à la section 15 pour des renseignements sur la quantité à déclarer (RQ).

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Cause une irritation modérée des yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Laver à fond l'équipement après l'utilisation. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

---

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE (suite)

---

### Entreposage

Ne pas contaminer l'eau, les produits alimentaires, la nourriture pour les animaux ou les semences lors de l'entreposage ou de l'élimination. Garder le sac fermé afin d'empêcher les déversements ou la contamination.

---

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

---

### Protection personnelle

**Les préposés au chargement, les opérateurs antiparasitaires et les autres préposés à la manutention doivent porter** : une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

**De plus, les préposés au chargement doivent porter** : un appareil respiratoire anti-poussière ou anti-brouillard de pulvérisation approuvé par le NIOSH (préfixe d'approbation TC-21C du NIOSH/MSHA) ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec n'importe quel filtre N, R, P ou HE.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

### RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette. Enlever immédiatement tout vêtement si le pesticide s'y infiltre, très bien laver la peau et revêtir des vêtements propres. Retirer tout ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver d'abord l'extérieur des gants avant de les retirer et d'enlever les vêtements. Dès que possible, bien laver la peau et revêtir des vêtements propres.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

Aspect :	Granules jaunes à oranges
Odeur :	Légère
Point d'éclair :	Sans objet
Coefficient de partage (log $K_{oe}$ ) :	4,6 (triallate)

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

Stabilité :	Stable dans des conditions normales de manipulation et d'entreposage.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Décomposition dangereuse :	Décomposition thermique.

### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fluorure d'hydrogène (HF), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>).

---

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

---

### Études sur l'irritation et la toxicité aiguë (formulation semblable)

Orale DL <sub>50</sub> (rat) :	> 5 000 mg/kg poids corporel
Cutanée DL <sub>50</sub> (lapin) :	> 5 000 mg/kg poids corporel
Contact avec les yeux (lapin) :	Légère irritation
Contact avec la peau (lapin) :	Aucune irritation
Sensibilisation de la peau (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant

### Potentiel cancérigène

Ce produit contient 2 % de silice cristalline, une matière considérée comme étant dangereuse lorsqu'elle est absorbée par inhalation. Le CIRC a conclu que la silice cristalline sous forme de quartz absorbée par inhalation pendant le travail est cancérigène pour les humains. La silice cristalline fait partie de la liste des matières cancérigènes connues pour les humains établie par le NTP. L'inhalation de la silice cristalline est une cause connue de la silicose, une maladie pulmonaire non-cancéreuse.

---

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

---

### Résumé des effets

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons d'eau douce, de mer et d'estuaire et pour les invertébrés aquatiques, notamment les crevettes et les huîtres. Ne pas appliquer de manière à exposer directement à la dérive les canaux, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les marais ou les estuaires. Ne pas appliquer directement sur un plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de nettoyage.

### Les données sur l'écotoxicité ci-dessous sont pour une formulation semblable :

96 heures CL<sub>50</sub> crapet arlequin : 0,68 mg/L  
96 heures CL<sub>50</sub> truite arc-en-ciel : 0,32 mg/L  
48 heures CE<sub>50</sub> cladocère : 0,42 mg/L

### Avis de sécurité concernant les eaux souterraines

Le produit de dégradation du triallate, le TCPSA (trichloropropène acide sulfonique), possède des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'usage de ce produit chimique dans des zones où les sols sont perméables, en particulier où la surface libre de la nappe est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

### Avis de sécurité concernant les eaux de surface

Dans certaines conditions, il y a un potentiel très élevé de ruissellement du produit de dégradation du triallate (TCPSA) vers les eaux de surface (principalement par la dissolution dans les eaux de ruissellement). Il s'agit notamment de sols mouilleux ou qui se drainent difficilement avec : des pentes adjacentes vers les eaux de surface facilement visibles; des zones souvent inondées; des zones recouvrant des eaux de surfaces extrêmement peu profondes; des zones avec des canaux ou des fossés qui se drainent dans les eaux de surface; des zones qui ne sont pas séparées des eaux de surface adjacentes par des bandes de végétation filtrante et des zones recouvrant les réseaux de drainage souterrain qui recueillent les eaux de surface.

---

## 13. ÉLIMINATION

---

### Élimination du pesticide

Les déchets venant de l'utilisation de ce produit et qui ne peuvent pas être utilisés ou recyclés par procédé chimique doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour l'élimination des pesticides ou conformément aux méthodes fédérales, provinciales ou municipales pertinentes. Garder hors des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau.

### Élimination du contenant

Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les précautions figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. Vider complètement le contenant dans l'appareil de pulvérisation ou de transfert. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Jeter la pochette vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou l'incinérer, ou, si les autorités régionales le permettent, la brûler. Dans ce cas, se tenir à l'écart de la fumée.

---

## 14. TRANSPORT

---

### Classification TMD

Non réglementé

---

## 15. RÉGLEMENTATION

---

### Classification et règlements (SIMDUT)

Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

### Classification du CIRC

Produit(s) chimique(s) de la catégorie 1 : Quartz

---

## 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

### Classement des dangers selon la NFPA

**Santé :** 1  
**Inflammabilité :** 1  
**Réactivité :** 1

0	Peu élevé
1	Léger
2	Modéré
3	Élevé
4	Grave

### Rédaction :

Gowan Company  
(928) 783-8844

**Avis :** L'information et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont présentées en toute bonne foi et se fondent sur des données jugées correctes. Cependant, le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, par rapport à l'information présentée.

®Fortress est une marque de commerce déposée de Gowan Company, LLC.